

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Le droit  
d'avoir  
une vie  
d'enfant

en dépit des vulnérabilités

SÉMINAIRE DE RÉFLEXION  
**MERCREDI 14 NOVEMBRE 2012**

DE 9h00 À 18h00  
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

Espace Adenauer – 17, bd Jourdan – 75014 Paris  
Accès : RER B / Tramway T3  
Arrêt : Cité Universitaire



croix-rouge française

Humanisons la vie

Le droit  
d'avoir  
une vie  
d'enfant  
en dépit des vulnérabilités

SÉMINAIRE DE RÉFLEXION  
**MERCREDI 14 NOVEMBRE 2012**  
de 9h00 à 18h00 – CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS  
Salon Adenauer – 17, bd Jourdan, 75014 Paris  
Accès : RER B/Tramway T3 – Arrêt : Cité Universitaire

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Etablissement : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

E-mail\* : .....

\*J'autorise la Croix-Rouge française à utiliser mes données personnelles pour me faire parvenir des informations relatives à l'association.

Oui  Non

## FRAIS D'INSCRIPTION

**Les frais d'inscription comprennent l'accès aux conférences, le déjeuner-buffet et les documents (support papier/électronique) remis aux participants.**

### ■ Tarifs

Tarif normal : 40 €

Tarif formation professionnelle : 68 €

Tarif étudiant : 15 € (joindre une copie de la carte d'étudiant au paiement SVP)

■ **Je participe au déjeuner-buffet** (compris dans l'inscription, mais à confirmer)

Oui  Non

**Le nombre de places étant limité, seules les premières inscriptions seront prises en compte.**

■ **Si vous souhaitez bénéficier d'une convention de formation professionnelle, merci de cocher la case ci-dessous :**

Je souhaite bénéficier d'une convention de formation professionnelle

### Agrément d'organisme de formation professionnelle

*La Croix-Rouge française est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé au 98 rue Didot, 75694 Paris Cedex 14. Elle propose des activités de formation à travers ses Instituts Régionaux de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS). L'IRFSS Ile-de-France est agréé en tant que prestataire de formation sous les références CFRP n°11 93 06 203 93.*

■ **MERCI DE RETOURNER CE BULLETIN D'INSCRIPTION AVANT LE VENDREDI 26 OCTOBRE 2012, accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de la Croix-Rouge française, à l'adresse suivante :**

LE DROIT D'AVOIR UNE VIE D'ENFANT – INSCRIPTION SÉMINAIRE

Direction Régionale Ile-de-France de la Croix-Rouge française

Pôle communication

Maille Nord II

8, avenue Montaigne

93160 Noisy-Le-Grand

■ **Pour toute information, veuillez vous adresser au pôle communication :**

E-mail : [evenement.dir-idf@croix-rouge.fr](mailto:evenement.dir-idf@croix-rouge.fr)

Tél. : 01.44.43.36.08

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX SÉMINAIRES ORGANISÉS OU CO-ORGANISÉS PAR LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisateur du séminaire. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Pôle communication de la Direction Régionale Ile-de-France de la Croix-Rouge française — Maille Nord II — 8, avenue Montaigne 93160 — Noisy-Le-Grand.

## ANNULATIONS — REMPLACEMENTS

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation jusqu'à deux semaines précédant la date du séminaire. Dans ce cas, les droits d'inscription seront intégralement remboursés. L'organisateur ne saurait cependant être tenu pour responsable d'autres dommages liés à cette annulation. De plus, tout événement échappant au contrôle de l'organisateur de nature à empêcher, rendre économiquement non rentable ou retarder la tenue du séminaire sera considéré comme cas de force majeure entre les parties sans qu'il soit nécessaire de préciser que ce séminaire présente un caractère imprévisible, irrésistible, insurmontable ou extérieur au sens de juridictions françaises.

Les annulations des participants doivent être communiquées par écrit. En cas de demande d'annulation reçue plus de quinze jours avant le séminaire, le participant sera intégralement remboursé. En cas de demande d'annulation reçue entre quinze jours et huit jours avant le séminaire, 50% des droits d'inscription seront facturés. Si la demande d'annulation est reçue moins de huit jours avant le séminaire, 100% des droits d'inscription seront facturés. Le participant a néanmoins toujours la possibilité de se faire remplacer par un tiers. Tout participant peut se faire remplacer à condition de communiquer à l'organisateur le nom, prénom, fonction et coordonnées du remplaçant avant le séminaire.

## PRISE EN CHARGE DE LA PARTICIPATION AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La participation est susceptible d'être prise en charge au titre de la formation professionnelle, en partie ou en totalité, par l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agré) dont dépend le participant. Celui-ci doit faire les démarches auprès de son OPCA jusqu'au remboursement. L'organisation ne garantit en aucun cas le participant de l'éligibilité du séminaire selon les OPCA, ni de sa prise en charge. Il doit en toute hypothèse régler directement l'organisation lors de son inscription. Une attestation de présence sera adressée au participant à l'issue de la formation.